



DECISION ADMINISTRATIVE

2026_43_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

**MAPA : Travaux de mise en œuvre d'un bâtiment préfabriqué
Lot 2 : SERRURERIE**

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2123-1-1°, R.2123-4, R.2123-5 et R.2131-12 régissant la procédure adaptée ;

Vu la consultation lancée le 29/01/2026 par publication aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné, conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu les deux plis reçus dans le délai imparti ;

Vu le rapport d'analyse des offres signé en date du 02/03/2026 et le classement correspondant;

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec la société SERRURERIE GENERALE BONNETTE demeurant 4 rue René Camphin et représentée par Monsieur BONNETTE Bruce, le marché à procédure adaptée de « Travaux de mise en œuvre d'un bâtiment préfabriqué - Lot 2 Serrurerie ».

Il s'agit d'un marché ordinaire, traité à prix global et forfaitaire. Les prestations débiteront à la date de notification.

La durée des travaux ne pourra excéder 5 mois (y compris période de préparation de chantier d'un mois). Le calendrier détaillé du chantier pourra prévoir une durée plus courte.

Le montant du marché s'élève à **22 600 € HT soit 27 120 € TTC**.

De signer l'acte d'engagement annexé à la présente décision administrative.

A Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le



ID : 038-213805450-20260309-2026_43_DA-AR